

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/013

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : REFECTION DU RADIER DE SARTENE

Monsieur le Président,

Je me dois de vous interpeler sur le désenclavement d'une zone agricole située au pont génois de Sartène en raison de la submersion récurrente du seul accès actuel.

Il s'agit du passage à gué appelé « le radier » qui dessert cette zone agricole protégée où plusieurs jeunes agriculteurs se sont récemment installés. En cas de crue, le passage à gué est submergé.

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) interdit de nettoyer les buses et d'enlever le sable en mettant en avant des arguments écologiques. La DDTM interdit l'utilisation d'engins mécaniques dans les cours d'eau.

Afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un autre accès, il avait été question que l'ODARC finance la création d'une piste. Je souhaiterais savoir si c'est envisagé par vos services, et si oui, savoir si c'était réalisable avant l'automne prochain.

Sans compter qu'il n'y a pas que les agriculteurs mais aussi plusieurs riverains. Les habitants de la rive droite du Rizzanese sont obligés de laisser leurs véhicules aux abords de la RD268 et de regagner leur domicile à pied en marchant plusieurs kilomètres.

Ironie du sort, agriculteurs et riverains ne peuvent pas accéder à leurs terrains à la première pluie, alors que l'on avance sur l'irrigation de la vallée du Rizzanese.

La question de cet accès est capitale pour les usagers de ce tronçon de voirie départementale qui, je le rappelle, est le seul moyen de rejoindre la rive droite. Il est impératif que la Collectivité ainsi que l'ODARC apportent une solution d'accès alternative.

Je vous remercie.